

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2019/41**

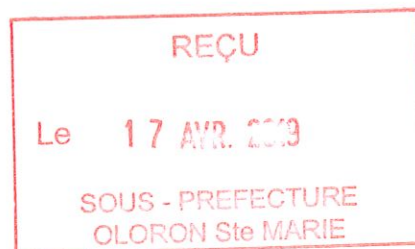
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le **mardi 15 avril à 18 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

**Présent suppléants** : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT  
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE  
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN  
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE  
M. GARROCCQ donne procuration à M. SARRAILH



**Secrétaire de séance** : M. COURTIE

**OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2019**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire a précisé les conditions de mise en place des Fonds de Concours aux communes et notamment les conditions d'éligibilité, d'examen par le bureau, les critères préférentiels et le financement.

Deux nouveaux dossiers ont été réceptionnés entre le 24/12/2018 et le 08/03/2019, ainsi que des pièces complémentaires pour trois dossiers qui avaient été déclarés incomplets. Cinq dossiers ont été jugés recevables par nos services.

Le Bureau, dans sa séance du 4 avril 2019, a validé ces cinq dossiers.

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 € pour chaque commune.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget en section d'investissement.

Il est proposé que dès lors que les plans de financement sont définitifs et les pièces nécessaires fournies, une convention soit passée avec chaque commune.

Les cinq dossiers validés sont les suivants :

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
ARUDY	Installation ascenseur école primaire	78 800,00 €	27 580,00 €	19 700,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
<b>MONTANT OPERATION HT</b>		<b>47 280,00 €</b>	<b>Pourcentage</b>	
ETAT (DETR)		31 520,00 €	40%	
Fonds de concours		19 700,00 €	25%	
Part communale		27 580,00 €	35%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
ARUDY	Réfection toit du stade Jean Latapie	31 155,00 €	13 393,00 €	5 300,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
<b>MONTANT OPERATION HT</b>		<b>18 693,00 €</b>	<b>Pourcentage</b>	
ETAT (DETR)		12 462,00 €	40%	
Fonds de concours		5 300,00 €	17%	
Part communale		13 393,00 €	43%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
ASTE-BEON	Aménagement d'un bâtiment en deux appartements et local technique	472 248,00 €	339 174,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
<b>MONTANT OPERATION HT</b>		<b>472 248,00 €</b>	<b>Pourcentage</b>	
ETAT (DETR)		108 074,00 €	23%	
Fonds de concours		25 000,00 €	5%	
Part communale		339 174,00 €	72%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
LARUNS	Création d'un local sanitaire sous les halles	113 935,00 €	88 935,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
<b>MONTANT OPERATION HT</b>		<b>113 935,00 €</b>	<b>Pourcentage</b>	
ETAT (DETR)		- €	0%	
Fonds de concours		25 000,00 €	22%	
Part communale		88 935,00 €	78%	

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
LOUVIE-SOUBIRON	Aménagement du Quartier Courbés-Elargissement voirie	53 330,00 €	28 330,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
<b>MONTANT OPERATION HT</b>		<b>53 330,00 €</b>	<b>Pourcentage</b>	
ETAT (DETR)		- €	0%	
Fonds de concours		25 000,00 €	47%	
Part communale		28 330,00 €	53%	

**Le rapport entendu,**  
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le présent rapport,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions avec les communes d'Arudy, Aste-Béon, Laruns et Louvie-Soubiron,

**PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits sur le budget prévisionnel de 2019,

**AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant.

REÇU  
 Le 17 AVR. 2019  
 SOUS - PREFECTURE  
 OLORON Ste MARIE

Par le Président et par délégation  
 Le Président  
 Jean-Paul CASAU BON  
 Vallée d'Ossau  
 Communauté de Communes  
 64200 ARUDY